

DETIC – RAPPORT D'ACTIVITE

2016



La persévérance paie

Tenace et opiniâtre ! Voici deux qualités proches, mais distinctes, dont peut se targuer DETIC. S'attacher à la défense de ses opinions et garder le cap sans fléchir. Voilà qui qualifie parfaitement le long chemin parcouru pour défendre une simplification du registre belge des nanomatériaux. Un long chemin qui s'apparente à une véritable épopée, avec ses hauts et ses bas, ses moments d'espoir et ses instants de découragement. Mais en 2016, le succès fut à l'arrivée. Et un beau succès. DETIC a obtenu, auprès du politique, que soit mise en examen la pertinence du registre pour les cosmétiques où DETIC demande une dispense pour redondance avec la réglementation de l'UE. Chose faite ! Une réflexion sera également menée afin de simplifier la notification des mélanges. Quand les arguments sont pertinents, la persévérance paie.

Si une telle (al)chimie est appliquée aux dossiers émergents, les membres de DETIC pourront se consacrer pleinement à leurs affaires, au développement de leurs activités et à l'innovation sans faire (trop) de cauchemars.

Et les dossiers émergents ne manquent pas. En particulier, la substitution des microplastiques dans les produits de consommation est une problématique environnementale qui va toucher tous les secteurs de DETIC. A ce sujet, DETIC a déjà posé les jalons d'une approche volontaire mais encadrée dans un contrat de partenariat avec l'autorité : l'accord sectoriel. Un outil réglementaire flexible qui permet à toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles, d'atteindre des objectifs ambitieux.

2016 fut une année constructive où DETIC a pu affirmer la force de la créativité et de la volonté.

Coralie Boulez
Présidente

Un + un = trois

Le Credo de DETIC pourrait être résumé en une phrase : « Il ne sert à rien d'avoir raison tout seul ». À l'entame de chaque dossier que DETIC défend au nom de ses membres, sur base de tenants et aboutissants clairement établis avec les entreprises, l'équipe développe des stratégies de lobbying qui impliquent préférentiellement l'appui d'alliés ou de partenaires réunis dans une vision « win - win ». Si l'on se réfère à la fondation des organismes de gestion d'emballages en fin de vie milieu des années '90s, on peut même dire que DETIC s'emploie depuis des décennies à développer des alliances. Et cette démarche s'avère payante.

En plus de son réseau local (belge et luxembourgeois), il est intéressant de souligner que DETIC peut également compter sur des réseaux européens solides grâce à ses affiliations multiples comme par exemple, l'A.I.S.E., Cosmetics Europe, la FEA et la FEICA. L'implication dans ces réseaux permet de mettre en place des stratégies de lobbying cohérentes et donc plus percutantes. Mais surtout, cela permet de partager des compétences. À titre d'exemple, l'AFISE (association française de la détergence) et DETIC ont pu compter l'une sur l'autre pour le déploiement de leurs campagnes de communication respectives relatives au lavage des textiles à basse température (I Prefer 30°). Cette collaboration a grandement enrichi la palette d'outils disponibles sans pour autant grever les budgets mis à disposition. Et ceci n'est qu'un début car la collaboration inter-association sur des dossiers locaux n'en est qu'à son balbutiement. Entre associations, par la richesse des acquis respectifs, on peut dépasser la somme des compétences à budget inchangé. Un + un = trois. CQFD.

Françoise Van Tiggelen
Secrétaire générale



Les activités transversales

DETIC Institute élargit son offre interne

En 2016, le DETIC Institut a organisé de nombreuses séances d'information internes (members only) (notamment en matière d'allégations, de traçabilité électronique (GS1), REACH, Aérosols) et une séance d'information presque « exhaustive » sur les produits cosmétiques accessible au grand public (en deux sessions d'après-midi). Un succès de foule pour cette dernière formation très complète qui pourra servir de modèle pour l'avenir. Le DETIC Institute cherche avant tout à délivrer des formations proches du terrain qui permettent aux participants de tirer profit immédiatement des informations reçues. Les résultats des enquêtes de satisfaction sont très positifs et reflètent la pertinence de maintenir la politique de formation que DETIC poursuit via le DETIC Institute.

REACH – Assurer la communication dans la chaîne d'approvisionnement

Dans un contexte européen, en partenariat avec ses associations sœurs et l'Echa, DETIC a activement participé au développement d'outils destinés à aider concrètement ses entreprises membres à communiquer tout au long de la chaîne d'approvisionnement et, par cela, à assurer leurs responsabilités au niveau de Reach. Des documents sectoriels ont été préparés par des groupes de travail spécifiques afin de communiquer avec les fournisseurs d'ingrédients (SWED – SCED – SpERC) et avec les utilisateurs finaux de façon uniforme et standardisée. Des dossiers d'utilisation (use maps) et des fiches d'information spécifiques pour une « utilisation sûre des mélanges » (sumi) ont été développés. Enfin, DETIC a assuré la traduction et la diffusion de ces documents de façon à ce qu'ils puissent être mis en œuvre dans les délais les plus courts.

CLP - DETIC dégage des solutions

La réglementation CLP, peu pertinente, est une terre de combat incessant. En 2016, en collaboration avec les fédérations européennes et les autorités belges, DETIC a pu solutionner d'importantes problématiques qui entravaient l'activité de ses secteurs. DETIC a notamment dégagé une solution à la collecte sélective des produits nouvellement corrosifs. En matière d'étiquetage, l'Industrie a obtenu que les « limited quantity » et le groupe d'emballage III (matières faiblement dangereuses) ne soient pas étiquetés CLP pour le transport. L'utilisation d'étiquettes dépliantes multilingues et l'harmonisation des déclarations auprès des centres antipoisons restent des sujets en cours de traitement. Par sa diversité sectorielle, DETIC a un rôle clé à jouer dans le dégagement de solutions intersectorielles au niveau national et européen (DUCC).

DETIC soutient ses membres dans l'acquisition de l'Ecolabel

DETIC s'implique fortement dans la promotion de l'Ecolabel Européen et participe activement à la révision des critères d'attributions des groupes de produits qui concernent ses secteurs. 2016 a vu DETIC s'activer aux niveaux européen et belge lors de la révision des critères des 6 groupes de produits détergents. Un vote positif a été obtenu sur 5 groupes, le dernier faisant encore l'objet de discussions. D'autre part, le responsable développement durable de DETIC continue à assurer la Présidence du Comité d'attribution belge et focalise sa mission sur l'amélioration de la visibilité et de l'attractivité du label européen. Enfin, à maintes reprises, DETIC a aidé, de façon personnalisée, certains de ses membres intéressés à définir des stratégies de positionnement écologique notamment en mettant en œuvre l'écolabellisation de gammes de produits.

Conservateurs - DETIC interpelle le Gouvernement

La question de la préservation du choix en matière de conservateurs, après avoir été soulevée dans le secteur Cosmétiques (voir rapport 2015), a surgi pour les autres secteurs de DETIC. La période transitoire instituée par la Belgique maintient la réglementation biocide historique jusqu'à l'application complète de la réglementation européenne alors que ce n'est pas le cas dans d'autres pays de l'Union. Ceci représente une discrimination pour les entreprises belges qui n'ont pas accès au même choix de matière première que leurs concurrents. Alertée par ses membres, DETIC a tiré la sonnette d'alarme auprès de trois Ministres, la Santé, l'Environnement et l'Economie. Le message a bien été reçu et une solution devrait être dégagée en 2017.

DETIC, COMEOS et GS1. Ensemble pour mieux communiquer

DETIC et COMEOS ont unis leurs efforts et parcouru ensemble, lors du FORUM 2016 de GS1 Belgilux, le paysage législatif et les obligations de chacun tout au long de la chaîne de valeur. Une très vaste thématique qui a attiré près de 100 participants autour de problématiques liées à REACH, aux FDS, à CLP et autres réglementations qui imposent des échanges d'informations. Le forum a été complété par un webinar réunissant des membres de DETIC, des distributeurs et des clients GS1.

Nanomateriaux

DETIC obtient une dispense d'enregistrement pour les cosmétiques

Après de multiples réunions, de nombreux contacts et consultations assortis d'une intense activité politique, DETIC et ses partenaires ont réussi à débloquent le dossier lié au registre des nanomatériaux. Le gouvernement a accepté de revoir le texte de l'arrêté royal et a instauré une période de « standby » pour l'enregistrement des mélanges et des cosmétiques. Une victoire d'étape pour DETIC qui compte sur 2017 pour finaliser le dossier et obtenir définitivement l'exclusion des cosmétiques.

Microplastiques, DETIC soutient un accord sectoriel

La Belgique souhaite interdire les microplastiques dans les cosmétiques et autres produits de consommation. DETIC a pris son bâton de pèlerin pour informer au mieux les autorités impliquées dans cette décision. Un premier round de réunion s'est tenu en novembre. DETIC a déployé une stratégie visant à obtenir la signature d'un accord sectoriel sur ce sujet afin de doter le secteur d'une initiative de responsabilité sociétale endossée par les autorités mais est restée passive afin de permettre au niveau européen de reprendre la main sur le sujet.

Dénaturants

Afin de clarifier le concept « élément organoleptique » de la méthode générale de dénaturation, DETIC a confronté ses points de vues avec l'administration belge des douanes et accises. L'éthanol peut en effet être partiellement dénaturé avec 3% d'alcool isopropylique à la condition qu'un élément organoleptique soit présent dans le produit fini. Cette réunion a permis de fructueux échange avec le laboratoire de l'administration et certains fournisseurs d'alcool et de dénaturants. A la suite de cette rencontre, DETIC a créé une nouvelle task force dont l'objectif est d'élaborer une liste des additifs qui sont employés dans ses secteurs.

Déchets de préemballage - Plan de prévention 2016-2019

Après avoir clôturé le plan de prévention 2013-2016, il était à temps pour DETIC d'établir un nouveau plan de prévention les emballages portant jusqu'à 2019. Après le succès important des précédents plans de prévention, il devient de plus en plus difficile de trouver de nouvelles initiatives pertinentes. Beaucoup de bonnes choses ont déjà été faites. Néanmoins, dans l'intérêt de ses membres, DETIC est parvenu une fois de plus à soumettre un nouveau plan, robuste, auprès de la commission Emballages.

Ce plan 2016-2019, résolument orienté vers l'avenir, contient des projets de qualité qui devraient permettre une nouvelle réduction des matériaux d'emballage.

TEST-ACHATS – Offensive de charme.

Durant tout 2016, DETIC a entretenu des rapports suivis avec l'organisation de consommateurs « Test-Achats ». S'il n'a pas encore été possible de réaliser concrètement une large rencontre entre l'organisation et les membres de DETIC, une première entrevue a permis d'élaborer un agenda qui permettrait à nos secteurs de mieux se faire connaître (notamment en matière de CSR) et à Test-Achats de présenter son mode de fonctionnement. Malgré les aléas inhérents à l'organisation d'une rencontre aussi délicate, notamment en matière de concurrence, Test-Achats s'avère « demandeur » d'une meilleure communication et la possibilité de concrétiser un tel événement en 2017 est non négligeable.

Fin de vie des emballages et naissance de matières premières secondaires

DETIC s'est fortement impliquée dans l'organisation de la gestion de l'obligation de reprise qui a connu pas mal de renouvellement aux niveaux nationaux. Valorlux et Val-I-pack ont renouvelé leur direction et Val-I-pack a obtenu un nouvel agrément. DETIC s'est énormément impliquée dans les débats menés au sein de FOSTPlus en réaction aux diverses initiatives que les Ministres Régionaux de l'environnement ont égrainées tout au long de l'année et qui étaient susceptibles de mettre à mal le système belge de collecte pourtant si efficace. DETIC s'emploie intensément à défendre les intérêts de ses secteurs et plus généralement du « non-food ».

Tensions médiatiques - DETIC se pose en consultant

En 2016, comme de coutume, les médias ont secoué préférentiellement le secteur des cosmétiques. En vedettes: les perturbateurs endocriniens, l'effet cocktail et les ingrédients dits « toxiques ». Des thématiques qui touchent également fortement le secteur de la détergence. Il est à noter que l'équipe de communication a été consultée à maintes reprises par des journalistes pour des informations de fond qui ne nourrissent pas forcément un reportage ou une émission mais qui participent à une meilleure connaissance de nos secteurs par la presse. Les thématiques transfrontalières sont de plus en plus problématiques. Non seulement DETIC est approchée par la presse étrangère, mais, les publications de magazines français et néerlandais impactent de plus en plus souvent la Belgique sans que DETIC soit en mesure d'intervenir de façon efficace.

DETIC se dote de nouveaux logos.

Il était temps de rajeunir le logo de DETIC. Voilà chose faite. La nouvelle version prend un design épuré, facile à lire et à reproduire. Le nouveau logo se décline également en couleurs différentes pour représenter au mieux les secteurs de DETIC. Chaque version dispose d'un contraste maximal et d'une couleur en rapport avec le secteur. La visibilité et la lisibilité du matériel graphique de DETIC en sont augmentées. Chose remarquable, ce logo et ses déclinaisons sont des produits maisons. 100 % home made by DETIC.

Autres services

Veille législative

DETIC analyse quotidiennement le Moniteur belge, le Mémorial luxembourgeois et le Journal officiel de l'Union européenne afin de relever toute législation réglementant le secteur et d'en aviser ses membres.

Statistiques

Les données statistiques présentent un intérêt majeur pour les membres de DETIC car elles permettent d'établir les tendances suivies par les secteurs et leurs différentes catégories de produits. Le secrétariat établit chaque année des statistiques pour chacun de ses secteurs. Des statistiques mensuelles sont également réalisées pour les membres actifs en hygiène dentaire, en distribution sélective et aux entreprises distribuant leurs produits en pharmacie.



Commission colles et mastics

« La Commission Colles & Mastics est une source précieuse d'information et de collaboration qui voit s'édifier une politique sectorielle rassembleuse. Un challenge dans un secteur aux dimensions multiples»

- Wim Verhoeven, Soudal - *Président de la Commission Colles et Mastics*

Good Application Practices - Une nouvelle Task Force

DETIC a réalisé voici quelques années une brochure pratique à l'intention des professionnels qui travaillent avec des mastics. Après concertation avec le Centre scientifique et technique de la Construction (CSTC), il a été décidé de faire un ConstruBook de la brochure « Manuel pour l'utilisation professionnelle des mastics sur chantier ». Il s'agit en fait de numériser la brochure en vue de sa consultation sur tablette, GSM et ordinateur. DETIC a donc procédé à une révision de la brochure et y a apporté des corrections et des compléments là où cela s'avérait nécessaire. Ces informations seront disponibles sous une forme numérique facilement lisible et accessible via une tablette sur le chantier.

Le format ConstruBook est soutenu par le Fonds de formation du secteur de la construction, qui a demandé à pouvoir utiliser le contenu de DETIC.

Une interface constructive avec les autorités belges

DETIC réalise l'interface entre ses membres et les autorités belges concernant l'application du règlement 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction. Les autorités ont souhaité rencontrer DETIC pour traiter des résultats des inspections réalisées sur les mastics/produits d'étanchéité pour la construction (EN 15651). Le contact renouvelé entre l'organisation sectorielle DETIC et les autorités belges constitue une étape importante dans la poursuite de la communication et des échanges entre le secteur des colles et mastics et les pouvoirs publics. DETIC a porté la discussion sur le « marquage CE limité », une problématique importante pour le secteur des colles et mastics qui met certains produits sur le marché en « petits » conditionnements.

Contact alimentaire, DETIC fait entendre sa voix

Dans le secteur des emballages, le contact alimentaire est toujours le point le plus sensible. Parfois, cela amène les autorités européennes à mettre sur la table des propositions « à l'emporte-pièce ». Qu'à cela ne tienne, forte de l'expertise rassemblée au sein de la FEICA, DETIC n'a pas hésité à remettre certains points sur les « i » lorsque la proposition de lancer une étude d'envergure à propos de l'origine des résidus d'huile minérale dans les aliments a été débattue au niveau belge.



Commission aérosols

« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite. Une citation de Henry Ford que je fais mienne. Elle traduit à merveille le succès de la Commission aérosols »

- Luc Bosschaerts, Crown Verpakking - Président de la Commission aérosols

DETIC s'implique dans la révision du cadre réglementaire

Après plus de 40 ans d'existence, la législation en vigueur en matière de générateurs d'aérosols est en cours d'évaluation. Forte de sa participation à la réflexion menée au sein de la FEA, DETIC a à plusieurs reprises eu l'occasion de faire entendre la voix du secteur. Plusieurs canaux ont été utilisés : les apports online, des interviews individuelles d'entreprises et du secrétariat. Un dialogue soutenu avec l'autorité compétente belge a également permis de renforcer la confiance entre les parties. Une visite d'entreprise a même été organisée avec la responsable principale du côté des autorités pour rendre plus concrets les différents thèmes technologiques abordés.

Mise à jour des guidances techniques et réglementaires

En 2016, DETIC a retravaillé différentes directives pratiques en collaboration avec la FEA, la Fédération européenne des Aérosols, afin de les adapter aux nouvelles obligations réglementaires. Parallèlement aux textes de loi qui indiquent ce à quoi il convient de se conformer, et comment, il est souvent très pratique et surtout utile qu'il existe également des directives pratiques et des consignes permettant de mieux comprendre la législation. Ces consignes sont utilisées en vue de se conformer de façon correcte et adéquate aux dispositions légales. Les législations concomitantes à la réglementation aérosols mais qui impactent cette dernière rendent indispensables la publication de ces guides pratiques et leur mise à jour (CLP, SEVESO (VLAREM), ADR, etc). D'autre part, la littérature technique a été mise à jour et en particulier : Guidelines on Basic Safety Guidelines Laboratories, Guidelines on Hot Water Bath Testing and Alternatives, Aerosols Labelling Provisions Briefing paper, Classification and labelling of Compartmented aerosols, Salvage Packaging for Aerosol et HCFs and Aerosols, etc. Du beau travail !

Aérosols en plastique : une nouvelle technologie.

Le secteur des aérosols a proposé de nouvelles dispositions légales pour les aérosols en plastique afin d'autoriser une capacité totale supérieure à 220 ml. L'approche générale consiste à poser les mêmes exigences aux aérosols plastiques qu'aux aérosols métalliques et d'y ajouter de nouvelles exigences pour les aérosols en plastique en raison de leurs caractéristiques spécifiques. DETIC s'active en particulier au niveau du groupe de travail plastic aerosol (PAIR) de la FEA qui participe au comité de pilotage de l'EU en charge de ce dossier. Un fameux challenge dans lequel DETIC se plonge avec enthousiasme.



Commission produits cosmétiques

« La Commission cosmétique est un réel laboratoire d'idées. L'arbre de décision créé pour faciliter l'expression de la fonction du produit est un bel exemple de créativité et de logique collaborative qui ne cesse d'améliorer les relations que DETIC entretient avec l'Autorité. »

- Jean-Paul Dechesne, Colgate-Palmolive - Président de la Commission cosmétique

Les allégations des cosmétiques - un sujet brûlant

2016 a vu une attention accrue sur les allégations des cosmétiques, DETIC a donc « formé » tout azimut. Dès Mars 2016, le DETIC Institute, a organisé une séance d'information interne basée sur l'étude de marché que la Belgique a mis en place en 2015 dans le cadre de l'évaluation des revendications au niveau européen. Une opportunité également pour revisiter le code de la publicité de DETIC qui a été mis à jour en 2015. A l'automne, le DETIC Institute a organisé une seconde séance, publique cette fois, basée sur le rapport de la Commission européenne sur les allégations avec un focus sur les allégations « sans » et « hypoallergéniques ». En matière de service, force est de constater que le nombre de consultations que DETIC donne aux entreprises en matière d'allégation a fortement augmenté en 2016 et devrait continuer à croître en 2017.

Fonctions cosmétiques - vers une meilleure communication

Si les allégations ont encore représenté en 2016 un sujet et une activité d'ampleur, notamment en matière de conseil individuel (et confidentiel) aux membres, la communication de la fonction sur l'étiquette s'est avérée problématique pour les autorités belges et, en particulier, l'usage des langues et/ou le manque de lisibilité, de compréhension. DETIC a créé une task force sur le sujet et présenté positivement un système cognitif qui permettrait aux entreprises et à l'inspection d'accorder leurs points de vue et de disposer d'un outil d'évaluation commun. La solution est prête mais doit encore être validée.

Une interaction positive avec les autorités

DETIC Institute met couramment à l'honneur l'expertise des autorités belges dans une osmose positive. D'une part cela permet aux autorités de partager leurs points de vue avec les entreprises et d'autre part, cela permet à DETIC de proposer des formations réglementaires du plus haut niveau. DETIC entretient par ailleurs des contacts réguliers avec les autorités afin de défendre les intérêts du secteur des cosmétiques, de rapporter, le cas échéant, les difficultés rencontrées et de dégager des solutions. Cette collaboration et la régularité des contacts sont très fortement appréciées par DETIC. Une même relation a été initiée au Grand-Duché de Luxembourg où DETIC tente de reconsolider ses liens avec l'autorité suite au départ de l'ancienne responsable du Ministère de la Santé.

DETIC plaide la cause des ingrédients menacés

La disparition en masse d'ingrédients utiles posera des problèmes à court terme. DETIC plaide la cause de la chemiodiversité auprès des autorités belges et des instances européennes. Plus spécifiquement, DETIC s'est impliquée dans la problématique des conservateurs et participe activement à la mise sur pied de la preservative strategy de Cosmetics Europe. La palette de conservateurs se réduit constamment et une stratégie commune s'avère désormais nécessaire à la sauvegarde de ses ingrédients indispensables. D'autres ingrédients tels les silicones (D4 et D5) ont fait l'objet d'un travail intense auprès des autorités afin de mieux cadrer le contexte, mal compris, de leur disgrâce pour raison environnementale.

DETIC promeut un accord sectoriel sur les microplastiques

La Belgique souhaite interdire les microplastiques dans les cosmétiques et autres produits de consommation. DETIC a pris son bâton de pèlerin pour informer aux mieux les autorités impliquées dans cette décision. Un premier round de réunion s'est tenu en novembre. DETIC a déployé une stratégie visant à obtenir la signature d'un accord sectoriel sur ce sujet afin de doter le secteur d'une initiative de responsabilité sociétale endossée par les autorités mais est restée passive afin de permettre au niveau européen de reprendre la main sur le sujet.



Commission détergents et produits d'entretien

« Le secteur PC&H s'est doté d'une Task Force spécifique pour traiter des sujets pointus du nettoyage industriel et institutionnel. En parallèle, la Commission relançait une campagne IP30 dont l'objectif est de modifier les comportements de consommation. Voilà un bel exemple de diversité et d'approche holistique qui rend le travail en Commission particulièrement poignant »

- *Jannick Clinkemalie, Henkel - Président de la Commission Détergents et produits d'entretien.*

L'accord sectoriel reprend force

L'accord sectoriel portant sur les détergents plus respectueux de l'environnement a fait l'objet d'un exercice en 2016 afin de préparer le rapport 2017 qui sera soumis à objectifs et vérification par un tiers indépendant. Simultanément, DETIC qui souhaite préparer l'avenir, a soumis un projet de révision au Gouvernement lors d'une première réunion de concertation. Malgré la réaction positive des autorités belges la proposition est restée lettre morte. La Commission Détergents de DETIC et le Conseil d'administration ont décidé de faire un pas supplémentaire en 2017 en proposant un accord limité aux producteurs de détergents ce qui permettra de ne pas impliquer la distribution peu encline à l'arrivée de nouveaux paramètres.

« I Prefer 30° » rencontre 16 % des belges

La campagne a débuté le 1er septembre 2016 et a été clôturée officiellement le 6 janvier 2017. 7 événements ont été déployés dans des shopping centers. A chaque fois, des hôtesses IP30 ont proposé aux promeneurs de répondre à un questionnaire "Laundry" développé sur une application pour tablette. A ces occasions, outre le côté ludique du message, 2.000 magnets IP30 ont été distribués. IP 30 a également participé à l'OXFAM trailwalker ainsi qu'à la journée sans voiture à Bruxelles. Les campagnes pay-per-click qui ont soutenu les pages Facebook ont généré 768.168 contacts sur 298.545 personnes. La campagne de boosting a généré 2.773.245 contacts pour une pénétration de 1.386.623 personnes. Enfin, DETIC a utilisé des vidéos (Afise) qui ont touché 83.666 personnes et générés 33.902 visionnements. Au grand total on peut estimer que, sur une période courte de 4 mois pleins, le message « I prefer 30 » a touché 1.768.834 personnes et a généré 3.625.079 contacts soit une fréquence minimale de deux messages. Ceci représente 16 % de la population belge. Les pages Facebook totalisent 7800 « likes » pour 7.760 followers actifs qui forment un public relais important. Un très beau succès.

DetNet, une histoire à succès

DETIC a promu DetNet de toutes ses forces ! Et le bénéfice pour les entreprises est bien palpable. De nombreux produits de nettoyage sont maintenant classés en CLP avec le symbole « point d'exclamation » à la place du pictogramme « corrosif », bien peu avenant pour de tels produits. Actuellement, plus de 150 sociétés sont affiliées à DetNet, avec une base de données de plus de 200 formules de référence. Fin de 2016, plus de 1000 produits ont été classés sur base de DetNet. Un vrai succès qui a permis de doter de nombreux produits d'un étiquetage CLP plus pertinent et basé sur des données de test fiables, robustes et surtout, partagées en réseau. DETIC croit fermement à l'importance de cet outil et en recommande par conséquent l'utilisation par tout un chacun. DETIC a par ailleurs effectué une démonstration et assuré la formation de collaborateurs des autorités belges afin de les familiariser avec DetNet et d'en démontrer le sérieux de l'approche.

DETIC lance une Task Force spécifique pour le secteur PC&H.

Pour répondre aux besoins spécifiques du secteur PC&H, DETIC a créé une task force e-SDS pour décortiquer, en profondeur, la problématique des « extended » SDS. Une initiative bien concrète qui a recueilli un grand intérêt. De façon originale et pertinente, le groupe a décidé d'approfondir la question de l'e-SDS à la fois du point de vue du « lecteur » et de celui de « l'auteur ». Un travail qui perdurera en 2017 où la Task Force bénéficiera de résultats d'inspection. Cette task force, de par ses particularités (beaucoup de PME, secteur BtoP) est amenée à croître dans un futur proche.

Produits 'très' corrosifs : DETIC prend ses responsabilités

Dans la confusion créée par l'arrivée du nouveau règlement CLP qui banalise le danger, il est une catégorie de produits pour lesquels le Centre Antipoisons belge ne baisse pas la garde : les produits très corrosifs, acides ou basiques. Et ils ne sont pas les seuls : la Belgique s'est penchée sur les premiers et la Suède s'intéresse de près aux seconds. Au travers de l'A.I.S.E., DETIC a donc mis à disposition du secteur le résultat des réflexions menées en Belgique en 2015 pour qu'elles puissent être transformées en une stratégie européenne en 2016. Ce fut chose faite fin de l'année. Dans la foulée, DETIC a repositionné la problématique auprès de l'autorité compétente belge. Le travail d'encadrement particulier des produits « vraiment » corrosifs reste une priorité pour DETIC.



Groupe de travail « Biocides »

« La réglementation biocide reste d'une complexité abyssale. DETIC, en bâtissant des liens forts de collaboration avec l'autorité publique, construit des ponts et joue un rôle essentiel de facilitateur pour les entreprises »

- Jannick Clinkemalie, Henkel - Président du Groupe de travail Biocides.

Faciliter la relation avec l'autorité

DETIC joue un rôle important au niveau du traitement des dossiers dans le système d'autorisation. En effet, DETIC maintient un contact permanent avec les autorités et fait office de passerelle entre l'industrie et les pouvoirs publics afin de faciliter un processus de traitement administratif très complexe. Dans le cadre du circuit restreint, DETIC a d'entrée collaboré à la phase de test, puis riche des enseignements acquis, a informé ses membres des futurs développements. Une manière proactive d'éviter aux membres de DETIC de se perdre dans des méandres administratifs couteux. Tout au long de l'année, DETIC a cependant réitéré sa demande « pressante » d'allègement administratif du système en place.

DETIC combat la complexité du circuit restreint

2016 a été l'année où DETIC n'a cessé de s'opposer à l'exécution du circuit restreint. En 2015 déjà, DETIC avait démontré que le système d'enregistrement en ligne était irréalisable dans la pratique. En 2016, DETIC a interpellé les ministres compétents afin de souligner l'inapplicabilité du système. Dans l'objectif de renforcer ses positions, DETIC a par ailleurs dressé un questionnaire destiné à sonder l'impact négatif de ce système sur le secteur. Enfin, les organisations d'utilisateurs ont elles aussi signifié leurs doléances auprès des autorités. Tous ces efforts ont porté leurs fruits et, fin 2016, les autorités ont annoncé une simplification du circuit restreint.

DETIC blanchit la Javel

Les débats qui agitent l'eau de Javel ont commencé en 2014, lorsque les autorités belges ont décidé de considérer systématiquement les produits de ce type destinés au grand public comme des biocides. DETIC combat vivement ce point de vue. En 2016, après avoir réuni suffisamment d'arguments et au terme d'une consultation européenne entre organisations sœurs, DETIC est revenu avec des éléments probants pour démontrer qu'il est insensé d'avoir une vision belge qui diffère de la vision européenne. Ces arguments ont convaincu les autorités. DETIC a obtenu un consensus et s'en félicite.

DETIC se pose en interlocuteur incontournable

A la suite d'un événement au sujet de l'usage professionnel de produits désinfectants organisé par l'A.I.S.E., DETIC a invité et rencontré les autorités belges et luxembourgeoises. C'était là pour DETIC l'occasion idéale pour réseauter avec les autorités et consolider les liens. DETIC a également servi d'interlocuteur siégeant à la table des négociations sur la révision des rétributions pour les biocides en Belgique. Signalons aussi que DETIC a participé au Forum du Comité d'avis sur les produits biocides (CAB) des autorités belges. Enfin, DETIC a participé à l'atelier national association committee sur les biocides, où il a rencontré d'autres associations sœurs.

Les secteurs de Detic en chiffres.

Le secteur est composé de nombreuses sociétés de tailles différentes, depuis les grandes compagnies internationales jusqu'aux moyennes et petites entreprises. En 2016, DETIC comptait 125 membres qui ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1.500 millions € sur le marché belgo-luxembourgeois. Ces produits sont vendus, d'une part, à des consommateurs individuels et, d'autre part, à des institutions telles que les hôtels, les restaurants, les hôpitaux et les industries.

Le secteur des cosmétiques représente environ 890 millions € en chiffre d'affaires, le secteur des détergents et des produits d'entretien a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 400 millions €, le marché des produits, accessoires et machines pour professionnels représente environ 95 millions € et, finalement, le secteur des colles, adhésifs et joints d'étanchéité représente un chiffre d'affaires s'élevant à plus de 130 millions € sur le marché belgo-luxembourgeois. Ces chiffres sont tirés des données fournies directement par les membres de DETIC.

DETIC - Statistiques annuelles 2015 - 2016

Valeurs (euro x 1000)

Secteurs	2015	2016	% 2015 du total	% 2016 du total	% 16/15
Cosmétiques	873.290	890.474	57,8%	58,9%	2,0
Savons, détergents, produits d'entretien ménagers	416.470	399.780	27,5%	26,4%	-4,0
Colles et joints d'étanchéité	128.346	126.544	8,5%	8,4%	-1,4
Produits professionnels, industriels, institutionnels, accessoires et machines de nettoyage	94.005	95.259	6,2%	6,3%	1,3
TOTAL	1.512.111	1.512.057	100,0%	100,0%	0,0

Quantités mises sur le marché (x 1000)

Aérosols	58.464	59.473	1,7
-----------------	---------------	---------------	------------



Et demain

Quelle dynamique d'avenir ?

Dans son scénario de base, la Banque mondiale table sur une légère accélération de la croissance économique mondiale qui devrait s'établir à 2,7% en 2017, après une année 2016 plutôt mitigée. La situation sera toutefois conditionnée par des événements politiques majeurs: chez nos trois principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France, Pays-Bas), les électeurs se rendront aux urnes. L'enjeu de ces élections nationales sera de taille dans un contexte dominé par la montée des populismes et du repli sur soi. Aux Etats-Unis, le nouveau président a annoncé un programme économique offensif et des mesures protectionnistes qui pourraient peser sur le commerce et la croissance économique mondiales. Enfin, les modalités concernant les relations commerciales futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne suite au Brexit demeurent une source d'incertitude majeure. 2017 connaîtra des changements majeurs et la dynamique entrepreneuriale y trouvera sans nul doute autant de frein que d'opportunité.

Au niveau associatif, 2017 demeure une année de challenge où l'équipe de DETIC se devra d'être créative ! Le dossier des ingrédients microplastiques, qui touche tous les secteurs de DETIC, devrait prendre une importance stratégique. Il faudra dégager une solution robuste, holistique et scientifiquement éclairée qui ne réalisera pas d'accroc à l'harmonisation européenne. Le dossier du registre belge des nanomatériaux, autre dossier transversal, y trouvera une fin heureuse. L'arrêt royal tant attendu devrait être publié à la mi-année. Le dossier « biocide », encore un dossier transversal demandera une pression accrue. Outre la complexité énorme de la réglementation belge transitoire, la discrimination négative de concurrence que réalise le processus d'autorisation belge par rapport aux autres pays européens est un frein pour les entreprises belges que DETIC s'acharnera à lever.

2017 verra également monter la pression des entreprises au niveau des obligations relatives à la réglementation CLP. DETIC mettra tout en œuvre pour guider et aider ses membres.

2017 sera aussi une année « verte ». L'Ecolabel y fêtera 25 ans d'existence et DETIC sera de la fête. Les secteurs de la détergence et des cosmétiques sont les secteurs belges les plus importants de la « fleur européenne ». Le DETIC Institute, outre des formations liées aux produits borderlines et à REACH (communication le long de la chaîne de valeur), proposera une conférence autour de la bio économie et un training spécifique aux nouveaux critères de l'Ecolabel pour les produits détergents.

Enfin, DETIC s'est munie de nouveaux outils digitaux en 2016. Le challenge 2017 consistera à les faire tourner et à les doter de contenus de qualité.

Ajoutons à cet essai de « programme 2017 » tous les « imprévus », les crises « produits » potentielles, les chamboulements et initiatives politiques imprévus, les relations suivies avec les parties prenantes, le maintien d'une image positive de tous les secteurs et le support quotidien que le secrétariat apporte aux membres dans leurs efforts de mises en conformité avec la Loi. Bref, tous ces « *challenges* » qui font de DETIC une association qui œuvre avant tout à créer un climat propice à l'activité de ses membres.

Liste des abréviations

A.I.S.E : International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products

ADD : Directive européenne relative aux générateurs d'aérosols

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

BtoC : Business to Consumers

BioPlus : Association belge de l'industrie des biocides

CMR : Cancérigènes, Mutatagènes et Reprotoxique (toxique pour la reproduction)

Cosmetics Europe : The European Personal Care Association

Comeos : Fédération du commerce et les services

COV : Composés Organiques Volatils

DETIC : Association Belgo-Luxembourgeoise des producteurs et distributeurs de cosmétiques, détergents, produits d'entretien, colles et mastics, biocides et aérosol

DUCC : Downstream Users of Chemicals Co-ordination group

FEA : Fédération Européenne des Aérosols

Federplast : Association belge des producteurs d'articles en plastique et en caoutchouc

FEGE : Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement

FEICA : Association of European Adhesive Manufacturer

Fost Plus : Organisme privé qui prend en charge la promotion, la coordination et le financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers

GHS : Global Harmonizing System

I&I : Industrial and Institutional

IVP : Industrie des peintures, vernis, encres d'imprimerie et couleurs d'art

LNE : Département Leefmilieu, Natuur en Energie des autorités flamandes

OMD : Organisation Mondiale des Douanes

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OVAM : Openbare Vlaamse AfvalstoffenMaatschappij

PME : Petites et moyennes entreprises

REACH : Règlement européen relatif aux substances chimiques

SEVESO : Directive 96/82/CE de l'Union européenne (identification les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs)

SGRI : Steering Committee REACH Implementation

SPT SD : Strategic Project Team on Sustainable Development de Cosmetics Europe

UCB : Union des Coiffeurs de Belgique

UN : United Nation / Nations unies

Les membres de DETIC

3M BELGIUM B.V.B.A./S.A.R.L.	ENTACO N.V.	NSE PRODUCTS EUROPE BVBA
A & L JEUBIS N.V.	ENTECO N.V.	NUXE BELGIUM S.A.
ACTION PIN	EOC BELGIUM N.V.	OLEON N.V.
AERION PACKAGING & CONSEIL S.P.R.L.	EOC-SURFACTANTS N.V.	PANNOC CHEMIE N.V.
AEROTRIM N.V.	ERES-SAPOLI N.V.	PARFUMS CHRISTIAN DIOR S.A.B.
AIROSOLUTIONS N.V.	ESTEE LAUDER COSMETICS N.V.	PCS INNOTECH INTERNATIONAL N.V.
AIT/IVT	FABEL S.A.	PIERRE FABRE BENELUX S.A.
ALPHA-CHEM S.A.	FACOPAR S.A. (CODIBEL)	PLASTIPAK BELGIUM BVBA
ALPHEIOS BELGIUM S.A.	FRIESLANDCAMPINA PROFESSIONAL N.V.	POLLET S.A.
ALTACHEM N.V.	GLUECOM N.V.	PRANAROM INTERNATIONAL S.A.
AMWAY BELGIUM	GRIJSPEERDT B.V.B.A.	PROCTER & GAMBLE DCE B.V.B.A./S.P.R.L.
ANHAIRCO N.V.	GSK BIOLOGICALS S.A./N.V.	PROFESSIONAILS N.V.
ATELIER M. MOUREAU S.A.	GUERLAIN BENELUX S.A.	PUIG BELUX S.A.
BASF BELGIUM S.A./N.V.	H.B. FULLER BENELUX B.V.	REALCO S.A.
BEIERSDORF S.A./N.V.	HENKEL BELGIUM S.A./N.V.	RECKITT BENCKISER (BELGIUM) S.A./N.V.
BOLTON BELGIUM N.V.	HUCKERT'S INTERNATIONAL S.P.R.L.	RECTAVIT N.V.
BOSTIK BELUX S.A./N.V.	HYPRED BELGIQUE S.A.	REGNIERS - ATELIER JEAN
BVLGARI S.A.	IKO	RIEM GROUP S.P.R.L.
CARIN HAIRCOSMETICS N.V.	IMPERBEL N.V.	RPM BELGIUM N.V.
CASTELEIN SEALANTS N.V.	INEOS BELGIUM N.V.	S.A. UNILEVER N.V.
CHANEL S.A.	INOVYN TRADE SERVICES S.A.	S.C. JOHNSON S.A.S.
CHEMBO S.A.	JODIMA N.V.	SADAPS BARDAHL ADDITIVES & LUBRICANTS S.A.
CHEMICAL PRODUCTS R. BORGHGRAEF S.A.	JOHNSON & JOHNSON CONSUMER N.V.	SAN JAMAR EUROPE INC.
CHEMICO CONTINENTAL S.A.	KAO BELGIUM N.V.	SARBEC BELUX S.A.
CHRISTEYNS N.V.	KREALIKOS SPRL	SHISEIDO GROUP BELGIUM SPRL
CID LINES N.V.	L.C.I. S.A.R.L. - FLOWEY PRODUCTS	SIKA BELGIUM N.V.
CLARINS Belgique S.A.	LABOCREATION	SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION BENELUX S.A. (S.I.D. BENELUX)
CODIBEL - LE CONDITIONNEMENT BELGE S.A.	LABORATOIRES ANIOS	SOPRODAL N.V.
COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM S.A.	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER S.A.	SOUDAL N.V.
COSMIC N.V.	LABORATOIRES E. FROMONT S.A.	SPECHIM S.A.
COTY BENELUX N.V.	LABORATOIRES EXPANSCIENCE BELGIUM N.V.	TENSACHEM S.A.
CRC INDUSTRIES EUROPE N.V.	LAMBIOTTE & CIE S.A.	TENSIO B.V.B.A.
CRISTAL & DIAMOND	LES PRODUITS PURS DE COURCELLES S.A. (SOPURA)	TESA S.A.
CROWN VERPAKKING BELGIUM N.V.	L'OREAL BELGILUX S.A.	UNIVAR BENELUX N.V.
DELAVAL N.V.	LUBRIGROUP S.A.	VANDEPUTTE SAVONNERIE-ZEEPFABRIEK S.A.
DEN BRAVEN BELGIUM N.V.	M. MOUREAU S.A.	VEMEDIA CONSUMER HEALTH
DIVERSEY BELGIUM B.V.B.A.	MAPEI BENELUX S.A.	VOLCKE AEROSOL COMPANY N.V.
DL CHEMICALS N.V.	MC BRIDE S.A.	WERNER & MERTZ BENELUX CONSUMER S.A.
DOW CORNING EUROPE S.A.	MD SKIN SOLUTIONS	WERNER & MERTZ BENELUX S.A.
ECOBELLO	MYLENE N.V.	WORLD NATURAL CARE
ECOLAB B.V.B.A.	NOVATECH INTERNATIONAL N.V.	WYNN'S BELGIUM B.V.B.A.
ECOVER BELGIUM N.V.		

Les membres du Conseil d'Administration

C. BOULEZ / SPECHIM S.A.	S. FASTREZ / REALCO S.A.	A. VAN RANST / JODIMA N.V.
J. BROUWERS / CRC INDUSTRIES EUROPE N.V.	D. HOORNE / EOC BELGIUM N.V.	B. VAN SEVER / SIKA S.A.
J. CLINKEMALIE / HENKEL BELGIUM S.A./N.V.	A. LECHIEN / L'OREAL BELGILUX S.A.	V. VANDEPITTE / PROCTER & GAMBLE DCE B.V.B.A./S.P.R.L.
N. DELFT / ERES-SAPOLI N.V.	F. LIETAERT / MC BRIDE S.A.	P. VANDEPUTTE / VANDEPUTTE SAVONNERIE-ZEEPFABRIEK S.A.
V. DELVA / DIVERSEY BELGIUM B.V.B.A.	M. MANCHE / LABORATOIRES ANIOS	W. VERHOEVEN / SOUDAL N.V.
G. DEMASURE / S.A. UNILEVER N.V.	F. MEERSMAN / MYLENE N.V.	J. WITTOUCK / CHRISTEYNS N.V.
A. D'HONDT / ETABLISSEMENTS POLLET S.A.	F. NICOLETTI / RIEM GROUP S.P.R.L.	
J. EMMETT / ECOLAB BVBA	G. PRECALI / RECKITT BENCKISER (BELGIUM) S.A./N.V.	

La Présidente



Coralie Boulez
SPECHIM S.A

Les collaborateurs de DETIC



Françoise Van Tiggelen
Secretary-general
Head of Technical & Regulatory
Tel: 02 238 97 65
fvantiggelen@detic.be



Patricia De Bueger
Assistant
Tel: 02 238 97 52
pdebueger@detic.be



Frédéric Warzée
Key spokesperson (French)
Head of Communications & Corporate Social Responsibility
Tel: 02 238 98 39
fwarzee@detic.be



Alane Vanhemelrijck
Spokesperson (Dutch)
Communication Officer
Tel 02 238 98 66
avanhemelrijck@detic.be



Yu-Ting Chen
Junior advisor
Technical & Regulatory
Tel 02 238 97 32
ytchen@detic.be



Patrick Verhelle
External Consultant
Technical & Regulatory
Tel: 02 238 98 81
pverhelle@detic.be

Conseil externe